



Références : SG/LD/SL-2023025

N° domaine : 1.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC GALAXIE CONSEIL ET
FORMATION S.A.S
REGULARISATION**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de formation professionnelle avec Galaxie Conseil et Formation S.A.S, 32 bis, rue Parmentier 95430 Auvers sur Oise, pour une formation intitulée « Ateliers de mise en mouvement du projet politique », à destination des élus du Conseil Municipal et au personnel de direction, à Eragny sur Oise, les 29 novembre, 1^{er}, 5, 7, 13, 14 et 15 décembre 2022 et les 2, 3, 5, 12, 17, 23, 25 et 26 janvier 2023, pour un montant de 400€ HT l'atelier de 1h30 par consultant (2 consultants) soit un montant total de 800€ HT, et des coûts supplémentaires, pour les frais de déplacement (0,80€ HT le km) et de séjour viennent en sus du coût des prestations, et des photocopies couleur (0,85€ HT l'unité), selon les conditions fixées dans la convention,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention de formation professionnelle avec Galaxie Conseil et Formation S.A.S, 32 bis, rue Parmentier 95430 Auvers sur Oise.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 20 janvier 2023

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20230120-2023025-AU Date de télétransmission : 24/01/2023 Date de réception préfecture : 24/01/2023
--